

Etablissements 1^{er} et 2nd degrés public et privés sous contrat

A la rentrée scolaire 2013 l'académie compte 1 622 établissements des 1^{er} et 2nd degrés public et privé sous contrat.

Avec 1 342 écoles, le 1^{er} degré couvre 836 (64 %) des 1 310 communes de l'académie. Le 1^{er} degré public couvre 823 communes et le privé 105 (8%).

		Allier	Cantal	Haute-loire	Puy-de-Dôme	Académie	
Public	1er degré	Ecole maternelle	100	11	32	145	288
		Ecole maternelle d'application			1	2	3
		Ecole élémentaire	262	141	156	361	920
		Ecole élémentaire d'application		2	2	3	7
		Ecole élémentaire spécialisée				2	2
		Ecole de plein air				1	1
	Total 1er degré public		362	154	191	514	1 221
	2nd degré	Collège*	37	22	22	59	140
		Etablissement régional d'enseignement adapté		1	1	1	3
		Lycées d'enseignement général	3	1		2	6
		Lycée d'enseignement général et technologique	1		3	8	12
		Lycée polyvalent	5	3	2	3	13
		<i>sous total lycée</i>	9	4	5	13	31
		Lycée professionnel	2	2	2	8	14
Lycée professionnel avec section d'enseignement général et technologique		1			3	4	
<i>sous total lycée professionnel</i>	3	2	2	11	18		
Total 2nd degré public		49	29	30	84	192	
Total 1er et 2nd degrés public		411	183	221	598	1 413	
Privé	1er degré	Ecole élémentaire	11	14	60	36	121
		Total 1er degré privé	11	14	60	36	121
	2nd degré	Collège	6	7	19	23	55
		Lycées d'enseignement général	3	1	1	3	8
		Lycée d'enseignement général et technologique	1		4	5	10
		Lycée d'enseignement technologique	1				1
		Lycée polyvalent		2	2		4
		<i>sous total lycée</i>	5	3	7	8	23
		Lycée professionnel	2		2	5	9
	Ecoles composées uniquement de STS et CPGE	1				1	
Total 2nd degré privé		14	10	28	36	88	
Total 1er et 2nd degrés privé		25	24	88	72	209	
Public et privé	1er degré public et privé		373	168	251	550	1 342
	2nd degré public et privé		63	39	58	120	280
	1er et 2nd degrés public et privé		436	207	309	670	1 622

* Est compté le Collège Mercoeur d'ARDES (Puy de Dôme) ouvert et sans élève

Ecole maternelle : Elle comprend traditionnellement trois classes : la petite, la moyenne et la grande sections, et compte aussi parfois une très petite section pour les enfants de moins de 3 ans.

Ecole élémentaire : Elle accueille les enfants à partir de six ans, âge auquel commence l'instruction obligatoire en France. L'école élémentaire représente pour beaucoup d'entre eux la suite de la maternelle, avec laquelle elle forme l'école dite primaire.

Ecole maternelle et élémentaire d'application : Ecole maternelle ou élémentaire publique qui a au moins trois classes d'application. Une classe d'application est une classe de l'école dont le titulaire est un maître formateur. Cet établissement accueille notamment des enseignants ou étudiants en formation.

Ecole élémentaire spécialisée : Ecole maternelle ou élémentaire dans laquelle existe trois classes spécialisées ou plus (classes d'adaptation, classes de perfectionnement, classes d'Inclusion Scolaire).

Ecole de plein air : Ecole publique accueillant pour une durée limitée des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières.

Collège : Etablissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Etablissement Régional d'Enseignement Adapté : Etablissement public local d'enseignement (EPL) chargé de dispenser un enseignement général, technologique et/ou professionnel à des élèves en difficulté scolaire ou sociale, ou handicapés (moteur ou sensoriel).

Lycée d'Enseignement Général : Le lycée est un établissement qui dispense l'enseignement général du second cycle du second degré, de la seconde à la terminale.

Lycée d'Enseignement Technologique : Le lycée technologique est un établissement qui dispense l'enseignement technologique du second cycle du second degré, de la seconde à la terminale.

Lycée d'Enseignement Général et Technologique : Tout lycée technologique ayant au moins une classe d'enseignement général, ou tout lycée général ayant au moins une classe d'enseignement technologique est classé en lycée général et technologique.

Lycée Polyvalent : Lycée général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP) qui dispense des enseignements du second cycle professionnel.

Lycée Professionnel : Etablissement d'enseignement professionnel, préparant aux C.A.P., aux B.E.P. et aux baccalauréats professionnels.

Lycée Professionnel avec Section d'Enseignement Général et Technologique (SGT) : Lycée professionnel ayant une section d'enseignement général et technologique (SGT) qui dispense des formations du second cycle général ou technologique.

Ecole composée uniquement de STS et CPGE : Spécifique pour les établissements privés ne comportant que des sections de techniciens supérieurs ou des classes de préparation aux grandes écoles.